

Verrons-nous un jour la lumière ?

20 ans d'existence...

40 ans d'appauvrissement...

Éditrice :



Aline Couillard

Responsables du journal

Correcteurs d'épreuves :



André Jacques et Aline Couillard

Montage et impression :



Historique de l'ADR

L'ADR aura bientôt 20 ans. Ses lettres patentes ont été déposées au registre le 31 octobre 2002. Ses requérants étaient Aline Couillard, Roger Bourdages et Monique Dorion.

L'objet de la constitution de la personne morale : « L'obtention d'une retraite pleinement indexée pour tous les Québécois et Québécoises ayant cotisé à un régime de retraite » est demeuré le même.

Les présidents-e qui se sont succédé



**Aline
Couillard**
2002-2003



**Rodrigue
Dubé**
2003-2012



**Aline
Couillard**
2012-2015



**Viateur
Sauvé**
2015-2019



**Gaétan
Morneau**
2019
Avril à octobre



**Viateur
Sauvé**
Novembre
2019
à nos jours

Moments forts de l'ADR

1. Signature d'une pétition de plus de 10 000 noms que nous avons déposée à l'Assemblée nationale en 2004;



2. Publication, en 2004, d'un mémoire d'environ 50 pages que nous avons présenté au gouvernement, aux centrales syndicales et à plusieurs retraités;
3. Production, en 2006, d'un deuxième mémoire portant sur la réforme de la CARRA et la présence de retraités élus sur son conseil d'administration et sur les comités de retraite de la CARRA;
4. Étude, de 2003 à 2005, sur les pertes monétaires, causées par l'IPC-3%. Plus de 10 000 retraités ont été rencontrés et au-delà de 2 500 personnes ont participé à cette étude. Une perte moyenne de 10 000,00 \$ a été observée après 10 ans de retraite.

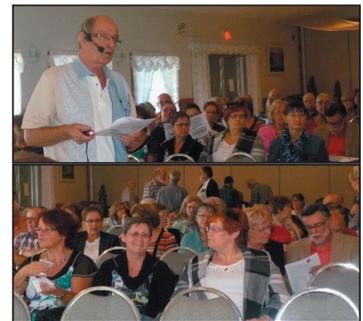
5. Rencontres, en 2004, 2005, 2006 et 2007, de plusieurs députés et ministres, dont certains plus d'une fois. Ces rencontres ont été répétées durant les années suivantes et sont toujours réclamées.



6. Organisation de trois (3) grandes manifestations, une (1) à Québec et deux (2) à Montréal;
7. Opération « Combien vaut mon fonds de retraite » traitant de l'investissement des retraités dans leur fonds de retraite et ce qui en reste. Les données ont été analysées par Michel Gareau.
8. Réunion du Conseil d'administration (CA) une fois par mois sauf en juillet et août et au besoin, si l'actualité le réclame.
9. L'Assemblée générale de l'ADR est souveraine;
10. Production, en mars 2007, d'un manifeste qui fut signé par plus de 200 personnes.
11. Mise sur pied d'un excellent site WEB que pouvez consulter en tout temps, <http://adr-quebec.org>



12. Conférence de l'ADR, conjointement avec l'Association des Personnes Retraitées de la Fédération Autonome de l'Enseignement (APR FAE), en octobre 2014, sur le rapport d'Amours et l'indexation, par le regretté Michel Lizée. Cette conférence a été précédée d'une formation en informatique sur les réseaux sociaux par Gaétan Morneau et Rosaire Quévillon. Les membres de multiples associations de retraités avaient été invitées par l'ADR et plusieurs avaient répondu à l'appel.



13. Dépôt, en 2019, d'un rapport de 187 pages à La Tribune des retraités et transmis à tous les députés et ministres de l'Assemblée nationale.
14. Entente avec la SSQ pour assurance automobile et habitation. La publicité est sur le site WEB. Également, vous recevez périodiquement une lettre vous invitant à demander une soumission.



Invitation

Les 20 ans de l'ADR est une bonne occasion pour l'adhésion de nouveaux membres ou le retour des anciens. J'invite chacun de vous à participer à ce recrutement qui se soldera par une plus grande force à la défense de nos intérêts. La reconnaissance du CA vous est assurée.

Conclusion

L'ADR est bien vivante et en action pour défendre l'intérêt économique des retraités. Elle se soucie également à l'intérêt social de ses membres par la revendication de cette cause commune. L'indexation des rentes de retraite, c'est la préservation de l'autonomie, rien de moins. Faites-le savoir.



Aline Couillard
2^e Vice-présidente



Par Aline Couillard

L'INFLATION À DEUX ÉPOQUES

UN PEU D'HISTOIRE

Reculons de 40 ans dans le temps. Nous sommes en 1982. Les rentes de retraite des retraités de l'État sont pleinement indexées au coût de la vie.

L'économie se dérègle quelque peu. L'inflation s'élève alors à 12,3 % et les taux d'intérêt à 28,1 %. Les fonds de retraite engrangent plus d'argent qu'ils n'en dispensent aux retraités.

DÉCISION GOUVERNEMENTALE

Le gouvernement prend comme prétexte le taux élevé de l'inflation, sans tenir compte des taux d'intérêt, et décrète pour les enseignants, par la loi #68, une coupure de salaire de 20 %, un gel d'échelon salarial et la désindexation des rentes de retraite à l'Indice des Prix à la Consommation moins 3 %. Des mauvaises langues laissent sous-entendre que ces coupures servent à des fins politiques, mais le gouvernement maintient que c'est l'inflation qui en est la responsable.

LES EFFETS

Les retraités de l'État subissent non seulement les effets sévères de l'inflation, mais l'ajout des mesures aggravantes décrétées injustement par le gouvernement. Peut-on nommer ce phénomène « **écorchure** » ?

LES RÉSULTATS

Les retraités écotent de façon permanente d'une perte de leur pouvoir d'achat. Depuis, aucun gouvernement n'a songé à corriger. L'indexation partielle dure toujours après 40 ans. L'appauvrissement est systématique. Convenons que c'est être « **mal traités** ».

AUTRE ÉPOQUE

Revenons en 2022. L'inflation dépasse les 5 % et continue de grimper. Les dénonciations fusent de toutes parts. Les coûts des biens de consommation s'emballent, le panier d'épicerie, le loyer, l'électricité, l'essence, tous plus chers. Bref, les citoyens perdent de leur pouvoir d'achat et le font savoir fortement.

DÉCISION GOUVERNEMENTALE

« On va vous aider », promet le premier ministre Legault. Des gestes concrets suivent. Les salaires sont haussés, l'aide aux travailleurs, aux compagnies, aux familles est apportée. Pour ce gouvernement, l'inflation est une occasion de supporter contrairement à une occasion de pénaliser.

LES EFFETS

Les retraités de l'État reçoivent

Rien ne stoppe la dégradation de leur pouvoir d'achat.

une rente. C'est leur salaire différé. Cette réalité est reconnue. Mais ce salaire n'est pas ajusté pour compenser les augmentations de coûts même s'ils en subissent aussi les contrecoups. Ils ne sont pas considérés comme des salariés.

Ils recevront 500 \$ de déduction fiscale tout comme les aînés qui n'ont pas cotisé à un régime de retraite. Ils ne peuvent pas déduire leur contribution à leur régime de retraite dans leur déclaration d'impôt, même s'ils laissent au fonds de leur régime les intérêts générés par leur investissement. **Injustice flagrante.**

LES RÉSULTATS

Les retraités de l'État sont des laissés-pour-compte. Rien ne stoppe la dégradation de leur pouvoir d'achat. Leur rente a été calculée sur un salaire de 5, 10, 15 et 20 ans auparavant. Déjà peu élevée, cette rente continue de diminuer annuellement.

Les retraités de l'État payent des taxes et impôts. Ils ont largement contribué au développement du Québec, à la mise en place des services en santé, en éducation, en justice et autres.

Ils poursuivent cet engagement par leur participation aux loisirs, à la scolarisation et au bien-être des générations qui les suivent. L'intergénérationnalité est pour eux une réalité qu'ils assument pleinement.

CONCLUSION

Oubliés, désespérés, les retraités de l'État du Québec se demandent si, dans le passé, ils n'auraient pas mieux

fait d'offrir leurs services au niveau fédéral, pour qui les rentes sont pleinement indexées au coût de la vie.

Ils auraient gagné au change et épargné aux gouvernements et à certaines « grandes » associations de retraités l'utilisation de faux-fuyants laissant croire aux retraités qu'ils travaillent à mettre fin à leur

appauvrissement.

La bientraitance est plus qu'un mot.

Aline Couillard

Aline Couillard

Retraitée de l'État québécois.

HOMMAGE À UN MEMBRE

Le 15 juin 2003, Aline Couillard accueille Bernard Boyer pour qu'il devienne l'un des membres fondateurs du CPIR (Comité de la pleine indexation des retraites) en lui écrivant : « Votre support financier et votre engagement nous sont précieux. »

Bernard qui était déjà très impliqué dans la désindexation n'a jamais cessé d'être actif dans l'ADR. Il a été dans le conseil de l'ADR SOM et dans le conseil de l'ADR nationale. En 2011, Bernard obtient le titre de Membre Honoraire de l'ADR.



Bernard n'a pas été actif seulement dans l'ADR. Il a été très impliqué dans notre famille, dans la paroisse, dans le diocèse, pour la protection de l'environnement avec Héritage St-Bernard et pour que les religieux laïcisés puissent racheter leur fonds de pension. Il a aussi organisé la guignolée.

Même si rendu à 92 ans, à presque 35 ans de retraite, sa santé le diminuant beaucoup, il ne délaisse pas l'ADR.

Je suis très fière de lui et je l'aime beaucoup après presque 54 ans de mariage.

Marie Clarke-Boyer

L'ADR A 20 ANS

Vingt ans ! Que de travail de la part de ceux qui ont collaboré à mettre sur pied l'ADR et à faire en sorte que nous puissions fêter 20 ans de travail !

Je fus un des membres fondateurs. Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour que la cause qui nous tient à cœur progresse. Nous avons même infiltré « l'Areq » pour tenter de changer l'attitude de cette association, avec très peu de succès. « Trop peu, trop tard », comme le veut le dicton populaire.

Depuis quelques années, question santé, je fus moins actif. J'ai encore cette cause à cœur.

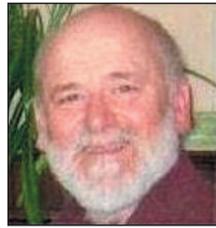
Merci à ceux qui militent encore au sein de l'ADR qui continue à promouvoir ce que nous jugeons être une injustice qui a des conséquences qui nous pénalisent depuis 40 ans.

Roger Bourdages

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2021



Aline Couillard
2^e vice-présidente



Viateur Sauvé
Président



Jacques Tétreault
Secrétaire



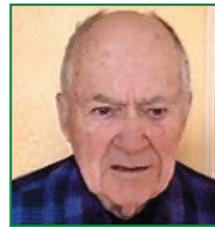
1er administrateur :
Liguori Larrivée



2e administratrice :
Andrée Guertin



3e administrateur :
Bernard Boyer



4e administrateur :
Fernand Boulanger



Membre du CA élargi :
Michel Gareau

APPUI À LA REVENDICATION DE LA PRÉSERVATION DU POUVOIR D'ACHAT



Par Léandre Dion

Je viens donner suite à votre demande d'appui aux démarches de l'Association Démocratique des Retraités visant l'indexation des régimes de retraite des employés de l'État. Cette question me semble très importante autant pour le bien-être des aînés que pour la valeur morale des décisions de l'institution qui nous gouverne.

C'est une question de justice envers tous les citoyens et toutes les citoyennes. Ce qui doit être absolument préservé, c'est le pouvoir d'achat des personnes que le nombre des années a retirées du marché du travail. Ils ont contribué à l'amélioration de notre niveau de vie et cet enrichissement collectif doit être partagé équitablement envers les ex-employés de l'État.

Aussi, je veux exprimer mon admiration et mon appui envers toutes les personnes qui militent pour que ces principes soient reconnus et appliqués.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Léandre Dion

Ex-député de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée Nationale

PERDANT ET GAGNANT



Par Andrée Guertin

À qui profitent mes cotisations ?

Aurais-je été mieux de faire mon propre fonds de retraite ? Virginie se questionne. Vraiment pas le choix, j'étais obligée de faire partie du RREGOP. Par contre, je ne peux m'arrêter de penser au rendement, à la plus-value qui m'appartiendrait si j'avais créé mon fonds. Avec les calculs que j'ai faits, c'est plus d'un million qui m'assurerait une belle retraite. Mais encore, à la condition de ne pas toucher à ce portefeuille même si la tentation aurait été très vive. Même avec un rendement de 4 %, il se serait bonifié au fil des ans et m'aurait permis de suivre le coût de la vie sans compter qu'à mon décès, le reste serait allé à ma succession. La grande perdante, c'est moi. Et le grand gagnant, le gouvernement. Non seulement que ce dernier s'enrichit à mes dépens avec des rendements moyens autour de 9 % et 13,3 % en 2021, mais à mon décès, il garde le magot. Comment peut-il dire qu'il n'a pas les moyens de me permettre au moins de suivre le coût de la vie ?

Il me promet des maisons pour aînés.

Ma rente ne me permet pas d'y vivre si j'entrevois plusieurs années devant moi.

Il veut que l'on meure dans la dignité.

Moi, je veux vivre dans la dignité.

Il donne des subventions, des allègements fiscaux.

Moi, je voudrais garder nom indépendance et gérer moi-même tous les biens qui me reviennent.

Il vient en aide aux plus démunis.

Pourtant, tous les retraités du RREGOP, du RRE, du RRPE, du RRCE et du RRF ont cotisé.

Il dit reconnaître l'apport que les aînés ont apporté à la société.

Moi, je voudrais qu'on agisse en conséquence.

Il veut nous donner des services pour nous garder à la maison le plus longtemps possible.

Qu'il arrête de m'appauvrir.

Il met sur pied La Tribune pour connaître nos besoins, mais fait la sourde oreille à ces derniers. Pour lui,

nous sommes une mine d'or qui contribue à son enrichissement puis à notre appauvrissement.

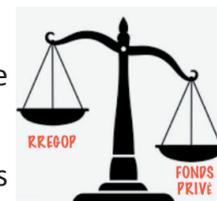
Je ne suis pas dupe. La grande perdante, c'est moi, c'est nous.

Le gouvernement peut dormir sur ses deux oreilles, nous ne sommes pas bruyants. Ce n'est pas les cannes, les fauteuils roulants, les déambulateurs, les marchettes qui font plein de tapage. Nous n'avons pas de gros camions, de bruyants klaxons pour bloquer les ponts et les rues et faire plein de bruits assourdissants. Cependant, j'aimerais qu'on nous entende. Nous voulons juste suivre le train du coût de la vie.

Lors de nombreuses négociations en 2021, le gouvernement a vite reconnu la demande légitime de chacun : suivre le coût de vie. L'impact de la hausse des prix à la consommation me touche tout autant profondément. C'est pour moi un appauvrissement continué année après année. Ça fait 40 ans que ça dure. Mon portefeuille se vide deux fois plus vite qu'avant. Si je veux assurer mes vieux jours, il faut me priver. Ce n'est pas ce qu'on m'a dit lors de ma retraite : j'aurais à peu près le même train de vie.

Certes, il y a des personnes qui s'en sortent passablement bien. Certaines ont reçu des héritages, d'autres se sont créé des revenus supplémentaires. Moi, impossible. Je n'ai que ma rente comme bien du monde et je dois vivre avec une retraite désindexée tous les jours. Pourtant, j'ai travaillé pour autre chose. Si le gouvernement vivait de la même façon qu'il nous traite...

Aujourd'hui, je suis la grande perdante qui enrichit les autres.



Moi aussi, j'aimerais vivre comme les autres.

Moi aussi, j'aimerais vivre ce à quoi je m'attendais.

Virginie

Andrée Guertin
Retraitée de l'éducation

40 ANS D'INJUSTICE PLUS TARD



Par Jacques Tétreault

Il y a quarante ans, j'ai eu le bonheur de devenir père pour la troisième fois. L'injustice n'est pas là, au contraire. J'étais alors employé de l'État en tant qu'éducateur spécialisé. J'avais comme tâche dans la société de prendre soin de jeunes de 14 à 18 ans qui avaient un parcours de vie chaotique. C'était un emploi stable, assez bien rémunéré et qui avait l'avantage de nous offrir un fonds de pension garanti par notre employeur.

J'aurais pu travailler où je voulais. C'était une époque, un peu comme aujourd'hui, où les travailleurs avaient un bon choix d'emploi. C'était aussi une époque de difficultés économiques qui ont obligé nos dirigeants politiques à faire des choix difficiles. C'est à ce moment que notre employeur, l'État, a décidé de modifier sa façon de cotiser dans la caisse de retraite de ses employés, et surtout de cesser momentanément d'indexer les rentes au coût de la vie. C'était temporaire qu'on nous disait, c'est pour aider l'État à redresser ses finances, il fallait faire notre effort.



Nous avons cru nos dirigeants politiques. En fait, nous n'avions pas le choix, on nous l'imposait, comme la coupure de salaire de 20 % un peu plus tard. Ça commençait à faire mal, pas à peu près financièrement. C'est aussi l'époque des taux d'intérêts hypothécaires de 20 à 23 %. Dure période de vie.

Le temporaire a duré 18 ans. Tout ce temps avant que, en l'an 2000, l'État décide d'indexer à 50 % du taux de l'Indice des prix à la consommation (IPC) ou à cet IPC – 3%, le meilleur des deux, la rente de ses futurs retraités. C'est là que l'injustice s'est révélée. Pas question de revenir sur les 18 dernières années. Il fallait que des conditions financières soient meilleures avant de revenir sur ces années. Nous attendons toujours.

Pourtant, il y a eu de nombreuses occasions où le gouvernement aurait pu faire un premier pas. Mais

on donnait toujours à d'autres avant de donner aux retraités. Plusieurs séances de négociations collectives se sont déroulées et à chaque fois, on nous sacrifiait au profit des employés actifs.

La pandémie des deux dernières années nous a démontré notre solidarité. Plusieurs corps de métiers se sont vus revalorisés financièrement et socialement. On a découvert nos anges gardiens. Et cela est très bien.

Il serait temps maintenant de donner suite aux slogans qu'on entend actuellement sur les ondes des radios qui clament que les personnes âgées sont importantes pour la société et qu'il faut les respecter.

Avant de penser à donner des compensations à des compagnies gazières et pétrolières qui se verront interdire l'accès à notre territoire, il serait préférable de redonner aux retraités de l'état leur dû. Nous avons contribué à construire la société québécoise tout au long de notre vie active alors que ces compagnies n'ont apporté qu'inquiétudes et demandes de subventions au cours des dix dernières années.

Et si nos dirigeants se demandent où aller chercher les fonds pour honorer leurs obligations, ils pourraient regarder vers les compagnies qui puisent actuellement dans nos réservoirs d'eau quasi gratuitement et en nous revendant la même eau à des prix exorbitants tout en engrangeant des profits tout aussi exorbitants. Ou tourner la tête vers les échappatoires fiscales toujours et encore possibles au nez de la population travailleuse.

Cet enjeu est-il une priorité pour quelque parti que ce soit pour les prochaines élections ? Et pour vous qui me lisez, ne pensez-vous pas qu'il serait temps de remédier à cette injustice qui perdure depuis 40 ans ?

Jacques Tétreault

PS. À titre indicatif, le Danemark exige 10000 \$ par million de litres d'eau puisés tandis que nous en percevons 2,50 \$ ou au plus 70 \$ selon l'usage, par million de litres. En Ontario, les redevances sont 7 fois plus élevées qu'ici.¹

¹ <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/augmentation-des-redevances-sur-l-eau-fin-de-non-recevoir-de-la-caq-889044696.html>

BONNE NOUVELLE POUR LES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT



Par Aline Couillard et Liguori Larrivée

Le 30 novembre 2021, Francis Vailles a écrit, dans le journal La Presse, que le gouvernement aura la capacité de payer les prestations de retraite aux retraités et futurs, même s'il retombait en situation financière grave.

Il a ajouté : « depuis toujours, le gouvernement emprunte sur les marchés financiers pour acquitter sa part des mensualités que reçoivent les retraités chaque année. Bref, il s'endette pour payer la retraite des enseignants, des infirmières et des autres employés de l'État. »

On y lit aussi : « La part du gouvernement dans ces prestations de retraite est de 50 % et l'autre part, aussi de 50 %, est assumée par les employés. Cette part des employés est puisée dans un fonds appelé RREGOP. »
« Cette part des employés, elle, est une véritable cagnotte, qui n'est pas empruntée, et le RREGOP est financièrement solide. »



Soyons clair !

- Le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics) a été créé le 22 décembre 1973 et le FARR (Fonds d'amortissement des régimes de retraite) a vu le jour en 1993, à la demande des centrales syndicales.

- Donc pendant 20 ans, le gouvernement ne versait aucune part dans un fonds de retraite comme le faisaient les employés de l'État à chaque paye. **Il s'est privé ainsi de la plus-value d'un fonds.**

- De plus, il a engrangé les cotisations des employés des régimes RRE et RRF, sans constituer de fonds, se contentant de payer les prestations de retraite à même le fonds consolidé de l'État. **Elle est aussi payée par le travail.**

- Le FARR de 1993 est un actif constitué par le gouvernement pour payer les prestations de **retraite** des employés des secteurs public et parapublic. Cet actif est soustrait du passif au titre des **régimes de retraite** pour obtenir le passif net au titre des **régimes de retraite**.

- Le gouvernement ne s'endette pas. Il emprunte sur les marchés financiers à un taux aussi bas que lui procure sa cote de crédit et prête à un taux plus élevé, ce qui permet d'accroître l'actif du FARR.

- Le RREGOP a obtenu un rendement de 12,9 % en 2021, son actif est passé de 82,4 G\$ au 31 décembre 2020 à 91,5 G\$ au 31 décembre 2021. Le gouvernement aurait pu en faire autant.

- Les avoirs des retraités font partie de l'actif du RREGOP. Les prestations qui leur sont versées ont été payées par eux durant toute leur carrière. Les employés actuels versent des cotisations en vue de leur propre retraite.

- La capitalisation du RREGOP dépasse 100 % et comprend les obligations envers les retraités actuels et les acquis des employés actuels.

Conclusion

On ne peut passer sous silence que les avoirs des retraités confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec rapportent beaucoup d'argent aux fonds de retraite et que malheureusement, ces bénéficiaires servent à d'autres qu'eux. La rente des retraités actuels perd de sa valeur annuellement, depuis 40 ans, à cause de l'indexation partielle.

BONNE NOUVELLE, selon l'avancée de Francis Vailles ? Oui, mais avec des fortes nuances et les retraités en font les frais.

Aline Couillard & Liguori Larrivée
Retraités, secteur de l'éducation

LE POLITIQUE

RENCONTRES

À l'occasion de l'élection partielle dans la circonscription de Marie-Victorin, l'ADR a demandé une rencontre à cinq candidats-es qui briguaient les suffrages.

Deux candidates ont répondu à l'appel.



Madame Martine Ouellet, cheffe du parti Climat Québec, a écouté avec attention la description de la situation injuste et préoccupante des retraités de l'État. Elle projette d'appuyer notre revendication d'indexation de nos rentes au coût de la vie, selon les moyens dont elle disposera.



Madame Shophika Vaithyanathasarma, pour le parti Québec solidaire, s'est montrée très positive à la demande de l'ADR en matière de redressement de nos rentes de retraite pour mettre fin à notre appauvrissement continu. Elle prendra position en faveur des retraités-es et de leur qualité de vie.

Merci à ces dames motivantes.

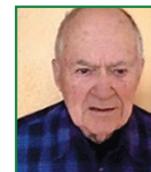
LES 40 ANS DE NOTRE APPAUVRISSEMENT

J'aimerais exprimer ce que nous ressentons comme aînés retraités dans ce long tunnel de 1982, de la coupure de 20 % de notre salaire, de la perte d'avancement d'un échelon de scolarité et de la désindexation injustifiée de notre rente de retraite à l'IPC -3 % par le décret (Loi #28).

Quand allons-nous apercevoir cette lumière réparatrice au bout d allons-nous apercevoir cette lumière réparatrice au bout de ce triste tunnel de notre Histoire ?

Triste traversée de ce tunnel de 40 ans

Quarante ans, c'est long, très long. Est-ce que l'écoute du gouvernement de la CAQ sera attentive et débouchera sur une action concrète dans les plus brefs délais ? Pour nous, retraités, le temps presse, l'avenir a une courte portée.



Par Fernand Boulanger

Vous, les élus, nous montrerez-vous que vous appréciez la contribution de tant d'années des aînés retraités pour le Québec ? Nous attendons de votre part une écoute attentive, respectueuse et réparatrice pour effacer cette triste traversée de ce tunnel de 40 ans dont nous ressentons encore ses effets néfastes en 2022 et qui perdurera si aucune action légale n'est faite.

Nous comptons sur vous. Nous avons tenu le système d'éducation à bout de bras. Nous avons été des bâtisseurs. Une action réparatrice est attendue depuis longtemps, elle s'impose.

Messieurs, mesdames les députés-es et ministres, vous avez ce devoir de mémoire.

Fernand Boulanger

Retraité de l'État québécois

LES RETRAITÉS S'EXPRIMENT

SOUVENANCE



Par Jean-Guy Boucher

**On n'a pas tous les jours vingt ans
Ça n'arrive qu'une fois seulement
Ce jour-là passe hélas trop vite!
C'est pourquoi faut qu'on en profite
Si le patron nous fait les gros yeux
On dira : « Faut bien rire un peu!
Tant pis si vous n'êtes pas content
On n'a pas tous les jours vingt ans »**

À vingt ans, il ne s'agit là que d'une ritournelle, mais à notre âge, on parle de consécration! Vingt ans, ça se fête dans la joie sans oublier le devoir de mémoire.

Notre association n'a pas toujours porté ce nom. Au moment de sa prise de retraite, Aline

Couillard s'est vite rendu compte que l'AREQ ne défendait pas la pleine indexation des rentes. Dans ce contexte, elle fonde le CPIR (Comité pour la Pleine Indexation des Rentes). Les débuts sont timides, il faut prendre de l'expérience et ça n'est pas évident. En 2002, trois personnes au CPIR requièrent les lettres patentes d'une nouvelle association de retraités, soit

Aline Couillard, Roger Bourdages et Monique Dorion. Il s'agit de l'ADR (Association Démocratique des Retraités). Les lettres patentes seront déposées au Registre des entreprises du Québec le 31 octobre de la même année.

L'ADR multiplie ses interventions auprès des députés tous partis confondus et doit affronter en même temps une énorme difficulté. Les deux plus importantes associations de retraités au Québec, soit l'AREQ et l'AQRP, se conduisent comme des corporations; la démocratie en prend pour son rhume. Les coups bas volent de tout côté. Rodrigue, Gaétan et Aline pourraient vous en parler longtemps.

**Le gouvernement et les syndicats
se comportent comme
s'ils étaient propriétaires
du RREGOP**

(suite à la page 12)

Osez comparer

Les préarrangements

La tranquillité d'esprit

- L'assurance du respect de vos dernières volontés
- Des procédures plus faciles pour vos proches
- L'application des tarifs actuels, sans hausse possible
- Un financement disponible à 0% d'intérêt
- Votre argent déposé dans un compte en fidéicomis

**L'excellence
abordable
depuis 1940**

Contactez-nous
450 774-6417
ubaldlalime.com

UL
COMPLEXE FUNÉRAIRE
Ubald Lalime

En 2011, l'ADR s'inscrit au Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation. Ce comité mis sur pied par les libéraux était condamné à l'échec puisqu'une clause imposée par le Gouvernement exigeait que les différentes associations de retraités présentent des recommandations unanimes, conclusion impossible à cause de l'AREQ, chapeauté par la CSQ et considérant que les syndicats ont tout fait pour que le comité ne puisse dégager une solution de compromis. En plus du décret de 82 et du hold up politique de Bouchard en 97, les libéraux permettent aux syndicats de piger à même les surplus du RREGOP pour accorder des baisses de cotisations à leurs membres, et ce, aux dépens des retraités. Bravo champion! Le Gouvernement et les syndicats se comportent comme s'ils étaient propriétaires du RREGOP. L'ADR inscrit sa dissidence en 2012 et pour cause. Je vous laisse deviner l'état d'esprit du président et représentant officiel de l'ADR, M. Rodrigue Dubé.

En 2018, l'ADR s'inscrira à la Tribune des retraités mise sur pied par le Gouvernement et déposera un rapport volumineux concernant la pleine indexation des rentes de retraite. Les différentes associations de retraités se rangent du côté syndical en demandant la demi-indexation et sous condition. L'ADR inscrit à nouveau sa dissidence par l'intermédiaire de Gaétan Morneau,

son représentant avec l'accord d'Aline Couillard qui a également siégé à la Tribune des retraités pour la moitié des rencontres. Je vous laisse deviner l'état d'esprit de nos deux représentants. Il faut être bâti solide pour défendre la pleine indexation des rentes. C'est maintenant au tour de Viateur Sauvé d'assumer la présidence de l'ADR. De nombreuses personnes ont œuvré au sein de l'ADR au cours de ces vingt dernières années; toute ma gratitude leur est d'ores et déjà assurée.

Il m'était impossible de tout couvrir en quelques lignes seulement; votre indulgence est requise. L'ADR est peut-être l'une des plus petites associations de retraités au Québec, mais comme nous l'a si bien dit Gaétan : « Le moustique dérange. » En terminant, permettez-moi de rendre un hommage particulier à l'instigatrice de l'ADR, Dame Aline Couillard. Je m'en voudrais de passer sous silence que depuis vingt ans, Aline a assisté à chacune des séances du Conseil d'administration de l'ADR sans exception. Son charisme, sa grande générosité et sa conviction inébranlable ont fait d'elle la figure de proue de l'ADR, l'âme de cette association. Chapeau bien bas, Aline.

Jean-Guy Boucher
Membre 1026

DURS D'OREILLE LES GOUVERNEMENTS !



L'ADR a **vingt ans**. Mais ne levons pas nos verres. Continuons plutôt d'élever nos voix pour atteindre notre objectif soit l'indexation de nos rentes. **Vingt ans** d'effort sans résultat concret. Mais on ne doit pas lâcher parce que les gouvernements, qu'ils soient libéral, péquiste ou caquiste, sont durs d'oreille. Faudrait-il une quatrième option politique? L'ADR devrait souligner ses vingt ans en achetant un camion lourd pour organiser le convoi de la justice. Les gouvernements sont plus sensibles au bruit et à la pollution qu'à la saine revendication. On dit de notre gouvernement qu'il est démocratique. J'en doute à constater les piètres résultats obtenus après **vingt ans** de travail acharné pour tenter de nous faire entendre.

André Jacques

Avis important



Afin de faciliter nos communications, veuillez nous informer de tout changement, de toute modification concernant votre adresse civique, votre numéro de téléphone, votre adresse courriel ou le décès d'un de vos proches, membre.

Utilisez les coordonnées suivantes : **Andrée Guertin : 450 773-5386 • andguertin@icloud.com**

ANNIVERSAIRE

20 ANS de travail à l'intérêt des retraités

20 ANS de lutte pour l'autonomie financière

20 ANS d'espoir

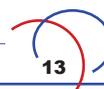
20 ANS d'attente

20 ANS d'engagement

20 ANS pour voir refleurir la justice

**QUE CET AN NOUVEAU NOUS APPORTE
LE COURONNEMENT DE TANT D'EFFORT.**

Le Conseil d'Administration de l'ADR



Une injustice à trois dimensions

L'indexation partielle des rentes des retraités de l'État est triplement injuste.

Première dimension: L'indexation était possible avant 1982 et dite irréalisable durant toutes les années subséquentes. **Pourquoi ?**

Deuxième dimension : Elle a été décrétée sur le motif fallacieux du taux d'inflation élevé alors que le taux de rendements était plus que le double. Donc la piscine s'emplissait plus vite qu'elle ne se vidait. Noyade de notre confiance.

Troisième dimension : Aucune correction n'a été faite depuis 40 ans. Pourtant, elle dévaste annuellement les retraités. **Oubli volontaire ?**

Qui aura le courage de mettre un terme cette injustice criante ? **Notre espoir peut-il être sur la récidive ?**

Aline Couillard

Retraitée de l'éducation

En tant qu'aînés retraités ayant cotisé pour notre retraite, pourrions-nous vivre dans la dignité sans regarder fondre notre portefeuille et engraisser celui du gouvernement à nos dépens? Sommes-nous considérés davantage pour ce que nous apportons financièrement plutôt que l'apport de nos années actives? Madame Marguerite Blais, ministre responsable des aînés et des proches aidants, quand avez-vous parlé pour dénoncer l'injustice que nous subissons depuis 40 ans? Notre mémoire nous fait défaut et nos lettres restées sans mot.

Andrée Guertin

CA de l'Association Démocratique des Retraités

Jeter un regard sur les 20 ans d'existence de l'ADR, c'est voir le courage, la détermination et l'espoir des retraités du Québec.

Liguori Larrivée

Chers députés,

Il y a 20 ans, le gouvernement a désindexé une partie de nos pensions, heureusement, l'ADRQ était là pour défendre notre cause. Avec l'augmentation du coût de la vie, cette désindexation, nous affecte tous. Le 20 ième anniversaire, est une belle occasion de nous redonner les avoirs que le gouvernement nous a enlevés.

Espérant que ma demande sera entendue,

Madeleine Ménard

Châteauguay

Mon nom est **Marie-Paule Roy**, infirmière et je suis retraitée depuis 1997. Naturellement, ma rente n'est pas indexée depuis ce temps et pourtant, je l'ai payée à toutes mes paies indexées à mon salaire.

À 65 ans, ma rente de la Retraite Québec a beaucoup baissé à cause de la réception des RRQ et PSV. Et ensuite, j'ai dû recommencer à travailler afin de conserver mon pouvoir d'achat. J'ai travaillé jusqu'à l'âge de 79 ans à raison de 1 à 3 jours par semaine. J'ai cessé au début de la COVID en 2020.

La baisse de revenus chaque année ne facilite pas mon maintien à domicile; car, tout augmente, mais pas ma rente de Retraite Québec. Comme je suis veuve et seule, c'est de plus en plus difficile de subvenir à mes obligations. Auriez-vous l'amabilité de faire suivre mon message aux personnes concernées S.V.P.?

Merci

Écoutez, Regardez, Agissez!

Nos plus sincères félicitations aux gestionnaires de notre régime de retraite qui pendant 40 ans ont su maintenir un **déficit actuariel budgétaire gouvernemental** tout en suggérant qu'il s'agit d'un déficit de la caisse de retraite des retraités de de la fonction publique du Québec.

Nous demandons le droit de parole dans la gestion de notre régime de retraite. On veut s'occuper de **nos affaires**. Nous n'avons pas de camions pour occuper les bâtiments parlementaires mais nous avons un bon nombre de chaises roulantes sans compter le nombre de cannes et de béquilles. Pas besoin de policiers pour maintenir l'ordre.

Nous pouvons démontrer que tout ce qui ne devait pas se produire se produit aux dépens des retraités.

Je signe: **Michel J. Gareau** membre de l'ADR

Depuis plus de 40 ans que les retraités des secteurs public et parapublic ont leurs cotisations confinées depuis le décret de 1982 et la loi de 1999. Quand le gouvernement aura-t-il le courage de déconfiner les sommes cotisées pour la rente ses retraités qui s'appauvrissent continuellement? Ils ont bâti le Québec et sont tannés de quémander ce qui leur est dû? Je pense qu'il serait temps de réparer cette injustice qui perdure encore en 2022. Les aînés lésés depuis tant d'années espèrent que cette fois-ci le gouvernement ne les laissera pas tomber

Fernand Boulanger
Retraité

A chacun des députés élus ou en devenance...
Madame ou Monsieur,

Les Fake News n'ont pas été créées par Trump; elles furent pratiquées par tous les gouvernements provinciaux québécois depuis 1982 pour justifier la coupure sur les rentes des retraités gouvernementaux.

Pas un gouvernement n'a voulu, depuis, corriger les supposés mauvaises prévisions servies pour justifier ces Fake News. Aurez-vous le courage en tant qu'élus de corriger ces news ??? Ce sont des individus élus qui gèrent les gouvernements. Tout comme certains utilisent les Fake News pour justifier la guerre, d'autres pour justifier le vol sur les rentes de certains.

Espérant que vous êtes sans remords, une bonne suite dans votre cheminement de carrière.

Gilles Bilodeau

Aux dirigeants politiques,

Ça fait 40 ans que dure la désindexation avec ses dommages. Rendez au gouvernement ce qui lui revient. Rendez à César ce qui revient à César. Et surtout, rendez à ces braves enseignants la reconnaissance en de ce qu'ils ont donné à vos électeurs.

Micheline Gauthier, retraitée

Le décret de 1982 a été une attaque en règle contre ma profession d'enseignant. Pendant 40 ans, en bon dictateur, le gouvernement a gardé mes avoirs, une partie de mon salaire. Mon estime personnelle étant le moindre de ses soucis. Il a en quelque sorte volé ma vie. Heureusement, l'ADR était là.

L'ADR a offert cette bouée de sauvetage qui présentait nos espoirs, notre voix auprès des élus. Notre estime personnelle pouvait espérer qu'un jour quelqu'un comprendrait. L'OCCASION D'EFFACER UNE TRISTE PAGE DE L'HISTOIRE DES RETRAITÉS SERAT-ELLE ENFIN ARRIVÉE?

Liguori Larrivée

Deux poids, deux mesures

Une question au gouvernement : « Comment pouvez-vous trouver normal que la rente du Régime de retraite du Québec (RRQ) soit indexée chaque année au coût de la vie et choisir de maintenir la désindexation des rentes des retraités de l'État ?

Qu'on m'explique.

Huguette Couillard Bordua

Bonjour à vous tous au gouvernement,

Je crois qu'après avoir donné tout notre savoir et toute notre énergie à nos élèves, nous méritons de vivre avec plus d'aisance. Pour ma part, à 76 ans, je me demande ce que sera mon avenir avec si peu de revenus.

Je vous demande de nous comprendre et nous donner notre dû, car nous serons moins coincés. (Moi, j'ai dû arrêter tôt par maladie).
Merci de nous comprendre.

Lise Sirard Bock

Merci, réclamer notre part de revenu.

Les 20 ans de l'ADR, merci aux CA de nous avoir représentés et d'être encore là, dans ce dossier si complexe, de toujours le relancer et le reformuler à chaque gouvernement.

Les 40 ans de désindexation, de méfaits envers les travailleurs de la fonction publique, nos gouvernements oublient l'histoire et encore plusieurs des députés sont né(e)s après 1982. Les intéresser, toute une tâche....

Nous voilà à plus ou moins 80 ans, deux sabres nous frappent : la désindexation et l'inflation. Seul le gouvernement peut nous aider à vaincre ces deux attaques en nous donnant ce qui nous appartient.

Monsieur le Premier Ministre Legault, nous sommes là. S.V.P. Un effort envers les « tassé(e) » du Québec. Manifestations non, assez, c'est assez. Un regard bienveillant et une offre positive.

Lise Desautels

Go go go M. Legault... Ce n'est pas une PCU demandée... Ce n'est pas la charité... C'est juste ce qui nous appartient...C'est dans les coffres... Merci.

Suzanne Paquette

SSQ
assurance

**L'esprit
collectif**

Vous gagnez à changer pour SSQ Assurance

Profitez de rabais exclusifs



18 %

de rabais
en assurance
auto



10 %

de rabais
en assurance
habitation



*Certaines conditions, restrictions ou exclusions peuvent s'appliquer.

Obtenez 60 \$ de rabais sur chacun
de vos contrats en effectuant une
soumission en ligne*.

+ Demandez une soumission
1 866 777-2886 | ssq.ca/groupes